

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025**

N°018

OBJET :	<b>CONVENTION DE COOPÉRATION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION "ÉCOPOUSSE À L'ÉCOLE" ENTRE LA VILLE DE CARCASSONNE, CARCASSONNE AGGLO ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'AUDE</b>		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** Mme KERRINCKX.

**ABSENT EXCUSE :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Depuis de nombreuses années, la volonté de la Commune est de s'inscrire dans une dynamique de développement durable et de transition environnementale.

Ainsi, la Ville a fait le choix de s'associer à de nombreuses initiatives engagées dans ce domaine, notamment celles adressées aux enfants scolarisés dans ses écoles maternelles et élémentaires.

De ce fait et dans le cadre du Pacte Vert porté par Carcassonne Agglo, la Ville de Carcassonne, au même titre que d'autres communes partenaires de l'intercommunalité, a choisi d'accompagner les écoles volontaires de son territoire pour développer un programme pédagogique sur l'éducation des élèves à l'environnement et au développement durable par le biais du programme « ECO POUSSE ».

Ce programme sur l'année scolaire 2024/2025 s'adresse aux enfants des écoles élémentaires de cycle 2 et 3, afin de les sensibiliser à la transition écologique. Il s'agit aussi de leur donner les moyens de comprendre les enjeux environnementaux, de les sensibiliser au changement climatique, aux économies d'énergie et à l'adoption de comportements éco-responsables.

Ce projet est établi sur une année scolaire avec des interventions variées, des animations ludiques et pédagogiques assurées en classe par des intervenants spécialisés et coanimées par les enseignants.

Sur l'année scolaire 2023/2024, 3 écoles carcassonnaises avaient participé.

Aujourd'hui avec la volonté de tous les partenaires territoriaux, 8 écoles sont engagées pour la Ville de Carcassonne, soit 22 classes et 572 enfants issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les classes retenues pour chaque école engagée sont les suivantes :

MARCELIN BERTHELOT	1 classe de CP
JULES FERRY	1 classe CE2/CM1 + 3 classes de CM1/CM2
JEAN GONO	1 classe CE2/CM1 + 3 classes de CM1/CM2 + 1 classe de CP/CE1
MARCEL PAGNOL	1 classe CM2
LES SERRES	1 classe de CE2 + 1 classe de CM2
LES CASTORS	1 classe de CP + 1 classe de CE1 + 1 classe de CM2
LA GRAVETTE	1 classe de CE1 + 1 classe de CM1 + 1 classe de CM1/CM2
JEAN JAURES	1 classe de CP + 1 classe de CE1 + 1 classe de CM2

Le financement global de ces ateliers et interventions est d'environ 47 520€, pris en charge pour 77 % par les partenaires distributeurs d'énergie et la société EcoCO2, le reste par les collectivités territoriales, ce qui revient à la Ville de participer, après déduction des autres subventions, à hauteur de 62.55€ par classe.

Le montant pour l'année scolaire 2024/2025 de la commune s'élève à 1 376,10€.

Cette somme sera imputée sur la ligne 65-657351-212 du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention partenariale avec la Direction Académique de l'Aude et Carcassonne Agglo.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24732-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025